

**DEPARTEMENT DE LA SAONE ET LOIRE**

\*\*\*

**Arrondissement d'AUTUN**

\*\*\*

**Canton de LUCENAY-L'EVEQUE**

\*\*\*

**MAIRIE**

**DE**

**SOMMANT**

**71540**

\*\*\*

**Tel. Et Fax : 03.85.82.61.10**

**E-mail : [mairie.sommant@wanadoo.fr](mailto:mairie.sommant@wanadoo.fr)**

**Sommant, le 27 octobre 2009,**

Madame, Mademoiselle, Monsieur, Cher(e) Concitoyen(ne),

Comme nous en avons pris l'habitude depuis quelques temps, vous trouverez, ci-dessous, quelques informations qui peuvent s'avérer utiles et intéressantes pour vous et votre entourage.

• **Santé - dépistage du cancer** : les cancers du sein, de la prostate et des intestins, notamment, enlèvent à eux trois environ 40000 vies en France par an. Ces cancers peuvent être évités ou soignés s'ils sont dépistés suffisamment tôt.

La plupart des campagnes de dépistage s'adressent aux personnes âgées de 50 à 74 ans. Cependant, si vous avez moins de 50 ans ou plus de 74 ans, ou si vous avez de 50 à 74 ans et n'avez jamais réalisé de dépistage du cancer, vous pouvez prendre contact avec votre médecin traitant pour un dépistage de ces maladies, ou contacter l'ADEMAS 71 pour connaître les conditions de dépistage des cancers au 03 85 39 39 98.

A titre d'exemple, sur notre canton, un peu plus de 40% des femmes de 50 à 74 ans n'ont pas participé à un dépistage (gratuit) du cancer du sein entre 2007 et 2008 (chiffres transmis par l'ADEMAS 71, dans le cadre de campagnes de dépistage des cancers, et visant à l'amélioration de la santé publique).

Le dépistage est gratuit, ne fait pas mal, et vous permet de rester en bonne santé...faites-le !

• **Semaine Bleue et animations automnales pour les seniors** : vous trouverez en pièce jointe à ce courrier le programme et les tarifs des manifestations organisées pour les retraités, par le CIAS de l'autunois.

• **Déclaration en mairie des forages d'eau domestiques**: depuis le 17 décembre 2008, un arrêté ministériel (visant à renforcer la protection du milieu naturel) venant compléter la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, demande aux personnes utilisant, ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'« usage domestique », de déclarer cet ouvrage en mairie. « L'usage domestique », au sens de l'article L. 214-2 du code de l'environnement, est défini selon les critères suivants : alimentation, soins d'hygiène, lavage et production végétales ou animales destinés à la consommation familiale.

Plus simplement, cela veut dire que l'arrosage des légumes dans nos jardins, avec l'eau du puits, est désormais soumis à déclaration en mairie, depuis que ces textes ont été mis en place.

Cette déclaration (formulaire Cerfa 13837-01) est également obligatoire pour les raccordements au réseau d'assainissement et au réseau d'alimentation en eau. Le formulaire de déclaration des puits et forages est disponible en mairie ou téléchargeable sur le site : <http://www.foragesdomestiques.developpement-durable.gouv.fr>

• **La commune, la communauté de communes, qui fait quoi ?** : vous trouverez en pièce jointe à ce courrier un tableau récapitulatif des domaines de compétences et fonctions de la commune de Sommant et de la communauté de communes de l'autunois, afin de savoir à qui s'adresser en cas de besoin, et de mieux comprendre les activités et les responsabilités de chacune des deux collectivités.

• **Marché de Noël** : le tout premier marché de Noël organisé à Sommant aura lieu cette année le samedi 19 décembre 2009 de 14h00 à 19h00, sous le préau de l'école, dans la salle de l'Auberge, ainsi que dans la salle de classe. D'abord proposé par plusieurs parents d'élèves, Thibault AUCLAIR, le directeur et professeur de notre école maternelle, ainsi que ses consoeurs du R.P.I. de Tavernay, Mme BOYER et Mlle FLECHE sont à l'initiative de cet événement. L'association « L'école buissonnière » apportera son soutien à la manifestation. Différents stands et petites surprises, attendront petits et grands, tout au long de l'après-midi.

Restant à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires, veuillez croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, en l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Maire,

Jean-Baptiste PIERRE.